

M... reçurent un billet par lequel il les conviait à se trouver le lendemain, à onze heures du matin, à son domicile, rue de Paradis-Poissonnière, 5, pour y apprendre, écrivait-il à chacun d'eux, une nouvelle qui les intéresserait vivement. Tous se montrèrent exacts au rendez-vous, mais en vain sonnèrent-ils à la porte de l'appartement; personne ne répondit de l'intérieur, bien que le concierge de la maison assurât que le colonel était rentré la veille à son heure habituelle, et qu'il n'était pas sorti depuis. Après avoir attendu longtemps, on conçut enfin de sinistres inquiétudes: deux des amis du colonel se décidèrent alors de requérir le commissaire de police, et à le prier de faire procéder à l'ouverture des portes.

Dès le premier pas qu'il fit dans l'appartement, le magistrat reconnut que l'infortuné colonel M... s'était volontairement suicidé en se tirant au cœur un coup de pistolet. Tout se trouvait en ordre dans l'appartement, les papiers de nature à intéresser les parens et les héritiers de M. M... avaient été réunis par lui en une liasse, mais il n'avait laissé aucun écrit qui pût faire connaître les causes déterminantes de cette terrible résolution.

Les obsèques du colonel M... ont eu lieu ce matin, au milieu du concours des amis dont il emporte les regrets et pour lesquels sa fin tragique est un mystère.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le 15 novembre, on était bien décidé à Madrid d'ajourner provisoirement toute séance des cortès, afin d'éviter de malencontreuses interpellations, et de donner le tems aux combinaisons ministérielles de se terminer. Le général Narvaez a été appelé au conseil des ministres, et on a tout lieu d'espérer qu'il retirera sa démission.

— Deux commissaires, envoyés par la ville de Saragosse, sont arrivés en ville; ils viennent féliciter la reine sur sa majorité. On a aussi une dépêche du général Cotoner, datée du quartier-général de Vigo, le 11. Ce jour même, à dix heures du matin, le drapeau national flottait sur les forts et la place. Les fauteurs de l'insurrection s'étaient réfugiés, dès quatre heures du matin, à bord d'un vapeur anglais, laissant au marquis de Valladerès, alcade constitutionnel, le soin de veiller à la tranquillité publique. On opérât le désarmement de la garde nationale.

— Dans Barcelone, le bruit courait que la capitulation était signée, et que, le lendemain, des détachemens des troupes de la reine occuperaient la place. La nouvelle de la proclamation de la majorité d'Isabelle se répandait à-la-fois parmi les assiégés et les assiégeans, et excitait de part et d'autre le même enthousiasme. Quelques turbulens ont été cependant arrêtés sur la place San-Jaime. L'attaque n'aura pas lieu, dit-on; les délégués de la municipalité sont revenus auprès de Sanz, munis de pleins pouvoirs de la junte. Tout le monde se livre à l'espoir d'une paix prochaine.

NOUVELLES DE L'ALGÉRIE.

Une lettre de Mostaganem, du 4 novembre, porte ce qui suit: « Le 30 octobre, le gouverneur-général est arrivé d'Alger à bord du *Ténare*, avec le colonel Daumas, un aide-de-camp et le chef d'état-major de la marine. Il est reparti le 31 avec le général Lamoricière, pour visiter successivement Mascara, Oran et Tlemcen; il compte être de retour à Alger du 10 au 15. Une nombreuse escorte l'accompagnait à son départ; tout le goup le précédait, exécutant de brillantes fantaisies.

» Pendant les vingt quatre heures que le maréchal a passées parmi nous, il a fait plusieurs concessions de terrains, fixé ceux qui doivent être cultivés par la ferme des chasseurs et par l'administration de la guerre, donné des ordres pour l'établissement d'une pépinière, pourvu aux mesures d'expropriation pour l'installation prochaine de deux villages européens à Mazagran et aux environs, et ordonné l'élargissement d'une partie de la plage, afin de mettre nos barques à l'abri des coups de vent.

» Le général de Lamoricière va profiter de l'automne pour poursuivre Abd-el-Kader avec toute la cavalerie de la province. Celle de Mascara doit être déjà en route sous les ordres du colonel Morris. Il est probable que le général ira le rejoindre dans le sud avec celle de Tlemcen. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 25 novembre.

Une société d'amateurs de chant vient de se constituer, à Luxembourg, sous le titre de *Liedertafel*. Elle se compose de bourgeois et de militaires. Cette société a célébré, dans la soirée de mercredi dernier, la fête de S^{te}-Cécile, par un concert vocal qui a été très-brillant et honoré de la présence d'un grand nombre de dames.

— Une ordonnance de S. M., en date du 8 novembre courant, ordonne ce qui suit :

A compter du 1^{er} janvier prochain, les restrictions imposées au colportage sur le territoire réservé, par le § 91 de l'ordonnance sur les douanes, promulguée par Notre arrêté du 24 février 1842 (Mémorial n° 15), sont étendues sur tout le Grand-Duché.

En conséquence, à partir du jour indiqué, le commerce de colportage ne pourra plus être exercé dans Notre Grand-Duché, en ce qui concerne les drogueries et épiceries, le vin, l'eau-de-vie, les liqueurs de toute espèce, ni les étoffes de coton, de soie ou de laine, ni en général les étoffes dans la fabrication desquelles le coton, la soie ou la laine entrent pour une partie quelconque.

Les marchands ambulans ne pourront plus, à compter du même jour, étaler des marchandises d'aunage ailleurs qu'aux lieux désignés à cet effet par l'autorité communale, et seulement aux jours des foires et marchés.

Les contraventions à la présente ordonnance seront punies d'après la loi du 6 mars 1818. (Extrait du Mémorial.)

— Le Collège médical ouvrira sa quatrième assemblée générale pour 1843, le lundi, 11 décembre prochain. Les candidats qui désirent être admis aux examens comme médecins, chirurgiens, accoucheurs, sages-femmes, vétérinaires, pharmaciens ou droguistes, sont invités à transmettre leurs certificats, au moins huit jours d'avance, au Conseil de Gouvernement grand-ducal, afin qu'il puisse être statué sur leur admission avant l'ouverture de l'assemblée. (Idem.)

Luxembourg, le 24 novembre 1843.

M. l'Éditeur du Journal de Luxembourg,

Une très-savante dissertation insérée dernièrement dans votre journal, a mis du côté de la raison, tous les avis; décidément, les prétentions ultramontaines de M. le vicaire apostolique, sont réduites en poussière. Il a commencé cette guerre en jetant le premier son glaive dans la balance, et c'est le bon sens qui semble devoir la terminer et remporter la victoire; car, du côté de M. le vicaire apostolique, il n'y a plus rien à dire.

Cependant, il y a des antécédens qui viennent appuyer une des meilleures assertions de l'auteur de la dissertation que je viens de rappeler. Il a dit que, par sa manière d'agir, M. le vicaire apostolique faisait la critique de la conduite à la fois tolérante et sage de ses honorables prédécesseurs. Il s'agit de voir quelle a été, effectivement, la conduite des anciens vicaires préposés à l'administration spirituelle de notre pays. Je vais citer des faits.

Le 13 novembre 1804, feu M. l'abbé Keiffer, alors curé primaire de la paroisse St. Pierre, écrivit à Messieurs les francs-maçons de la ville de Luxembourg, une lettre dans laquelle il est dit que, connaissant la charité des frères francs-maçons et leur compassion exemplaire pour les malheureux; que sachant du reste que leur institution est toute philanthropique et rien que philanthropique, il se croit en devoir, comme prêtre, de venir implorer leurs secours en faveur des victimes de l'inondation qui vient de désoler les villes-basses.

La loge maçonnique a répondu à M. le curé Keiffer qu'elle saisissait avec empressement l'occasion qui se présentait de se rendre utile à l'humanité souffrante; que M. le curé pouvait s'adresser à elle chaque fois qu'il y aurait une infortune à consoler; qu'elle lui envoyait une somme de trente francs comme premier don et que celui-ci serait suivi d'autres dons plus considérables s'il en était besoin; qu'enfin elle se trouvait heureuse d'avoir un intermédiaire aussi éclairé pour déverser ses bienfaits avec discernement et discrétion, etc.

Après la funeste catastrophe du 17 juin 1807, lorsque le magasin à poudre du Verlohrenkost sauta et écrasa une partie du faubourg du Grund, la loge maçonnique fit célébrer dans l'église St Pierre un service solennel pour le repos de l'âme d'un membre de la société (M. Conseil), mort victime de son généreux dévouement en portant des secours aux victimes ensevelies sous les décombres. Quelques jours après cette solennité, une dame qui habite encore aujourd'hui notre ville, fit la quête dans l'église, pendant une cérémonie également célébrée à la demande de la loge, et la collecte produisit près de six cent francs, somme qui fut remise à MM. les curés des trois paroisses pour être distribuée entre les malheureux que l'événement précité avait réduits à la plus affreuse position.

La loge avait coutume, alors, comme corps de confrérie, de faire célébrer des obsèques religieuses pour ceux de ses membres que la mort lui enlevait. Les quittances des frais de ces cérémonies étaient délivrées par MM. les ecclésiastiques à ce préposés, et il n'y avait pas la moindre difficulté de la part du clergé de reconnaître explicitement, dans ces écritures, l'existence de la société maçonnique.